



Mairie de Montrottier
69770 MONTROTTIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
Le **VINGT-HUIT AOUT**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Montrottier dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Président.

Date de la convocation du CCAS : **21 août 2023**

Etaient présents : Michel GOUGET, Bernard BOUCHET Catherine DUNAUD-MARMOZ, Lydie LAURENT, Evelyne PANISSET, Karine LEGRAIN, Madeleine POLLET, Michel SECOND, Abderrahman YAACOULI.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Brigitte SECOND donne pouvoir à Madeleine POLLET.

Secrétaire de séance : Lydie LAURENT.

CCAS – 2023-12

Subventions 2023 - Association Solidair-aidants Monts du Lyonnais.

Monsieur le Président informe les membres du Centre Communal d'Action Sociale des demandes de subvention formulées.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE de verser une subvention de 100 € au bénéfice de l'association Solidair-aidants Monts du Lyonnais.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Président,

Michel GOUGET

La secrétaire de séance,

Lydie LAURENT

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20230828-DECCAS-2023-12-DE
Date de télétransmission : 01/09/2023
Date de réception préfecture : 01/09/2023

Le Président, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20230828-DECCAS-2023-12-DE
Date de télétransmission : 01/09/2023
Date de réception préfecture : 01/09/2023